

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Duvernois, 12 août 1865](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Duvernois, 12 août 1865

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[12 août 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Duvernois](#)

Lieu de destinationArras (Pas-de-Calais)

### Description

RésuméGodin fait part à Duvernois de ses observations sur son brevet pour un appareil de chauffage à foyer rotatif. Il lui indique les conditions selon lesquelles il pourrait exploiter le brevet : Duvernois resterait titulaire du brevet et accorderait à Godin la somme qu'il voudrait pour chaque appareil vendu et l'exclusivité de la fabrication ; si Duvernois voulait interdire à Godin de fabriquer d'après les modèles qu'il aurait construits, ceux-ci resteraient la propriété de Godin et Duvernois verserait une indemnité de 1 000 F pour chacun d'eux ainsi qu'une somme pour le préjudice subi. Godin explique à Duvernois que dans ces conditions, l'inventeur est libre de déterminer le bénéfice qu'il veut s'accorder et choisit de faciliter ou non l'écoulement de son invention.

NotesLe 12 avril 1865, Duvernois dépose un brevet d'invention de 15 ans pour un foyer perfectionné à grille tournante (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB66899, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 10 octobre 2022).

### Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Brevets d'invention](#), [Finances d'entreprise](#), [Industrie](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation2 p. (122r, 123v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Qu'on le soit visé

Monsieur Duvonnois  
à Paris

J'ai examiné le bint qui dans  
autres bien d'autre on saifir l'appel  
qui contient est possible en pratiquer  
son principal défaut consisté à laisser  
qu'on dans la partie de derrière  
une grande quantité de cheveux  
qui monte par la chemise on ne  
cela se ne doute pas que certains  
personnes en adoptent l'usage

On a déjà fait des fautes relatives  
en que les notes diffèrent ils d'  
ce qui a été fait en ce genre je  
ne le dois pas

J'ai en l'honneur de mentionner  
à plusieurs intentions pour  
l'aptitude de leurs bintés si vous  
consent d'écrire avec moi sur les  
bases qu'ils ont admises je me chargerai  
d'apporter le tout sous les conditions  
vous resterez titulaire de votre bint  
et sans fournir dans même la somme  
que vous voudrez souffrir par chaque  
apparié d'achat sous deux engagements  
à ne pas faire ni laisser fabriquer



ailleurs que dans mes mains de France  
 et de Belgique  
 si vous consentez de m'introduire  
 de travailler avec les modèles que j'aurais  
 fait construire ces modèles resteraient  
 néanmoins ma propriété et vous auriez  
 à m'accorder une indemnité de  
 mille francs par chaque dessin  
 et en outre une somme à valoir  
 pour le préjudice qui me serait causé  
 en introduisant une falsification que j'aurais  
 fait connaître comme étant de ma  
 fabrication et que je ne pourrais  
 plus tirer ensuite

une manière de prouver l'acte à  
 l'inventeur le bénéfice qu'il juge à propos  
 de demander si le droit trop fort il  
 nuit au bien public si le droit trop faible  
 ensuite il est libre de le faire et  
 de faciliter ainsi l'établissement de  
 son invention

de quel part vous ne trouvez le moyen  
 aussi facile de trouver promptement  
 un placement de votre invention (si  
 vous consentez de traiter avec us bases)  
 que dans le trouver par moi  
 intermédiaire de vous me faire connaître  
 si vous est agréable d'accepter ces propositions  
 agréer je vous prie à Monsieur  
 mes respects

Godin